

# Parage des onglons, consolidez vos pratiques !

R044/2024/

## OBJECTIFS

Renforcer ses connaissances sur les boiteries et les maladies du pied des bovins.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Parfaire sa technique de parage et consolidez ses diagnostics.

**PUBLIC** : Eleveurs bovins alsaciens

**PRÉ-REQUIS** : Avoir participé à la formation initiale de 3 jours

**MODALITÉS D'ÉVALUATION** : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

## Modalités

**1 jour** (7 heures)

**26/11/2024 (68) et**

**06/12/2024 (67)**

**Lieu à définir en fonction des stagiaires**

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise (à charge du participant)

## Intervenants :

**LUTZ Catherine**, docteur vétérinaire, spécialisé dans le parage des onglons.

## Participation des stagiaires :

Chef/associé/collaborateur exploitant\* : **40 €**

(\*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **60 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociapiat **160 €**  
(possible prise en charge de 45 % avec Boost Compétences)

Autre salarié/particulier : **220 €**

## Contenu :

- ◆ Rappel sur les principales maladies du pied et les techniques de soins des pieds
- ◆ Parage en ferme pour discuter autour de différents cas pratiques.
- ◆ Rappel des principes de sécurité .

## Méthodes pédagogiques :

Présentation, analyse , échange de pratiques, consolidation en élevage sur cas concrets.



Responsable de stage :  
Cécile MICHEL, tél. 06 21 67 07 16  
cecile.michel@alsace.chambagri.fr

Formation cofinancée par :



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires Référents handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)



## Contact

Service Formation-Emploi  
2 rue de Rome  
CS 30 022 – Schiltigheim  
67013 STRASBOURG CEDEX  
**formation-professionnelle**  
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>